

Réf : DCM202536

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 27 mars et 04 avril 2025
Notifiée aux élus le : 27 mars et 04 avril 2025
Date de l'affichage : 27 mars et 04 avril 2025

**OBJET : DF – Budget principal de
la commune – Subvention de
fonctionnement 2025 au CCAS**

SÉANCE JEUDI 10 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué les 27 mars pour les projets de BP et 04 avril 2025 pour les affaires non-budgétaires (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES
Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

Christine DUCHANGE à Christian LAPISARDI
Jean-Claude BASCHIOU à Gilles TRAUJLET
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle PALLARES

Rapporteur : Régis VIANET

À la suite des arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2025 de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2025 au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de **544 000.00 €**.

Les crédits pour le versement de cette subvention feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025, voté lors du présent conseil municipal en date du 9 avril 2025.

- Le versement de cette subvention se fera selon les modalités définies ci-après :
 - Premier versement, fin avril 2025 : 181 334 €
 - Deuxième versement, début septembre 2025 : 181 333 €
 - Troisième versement, début décembre 2025 : 181 333 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de subvention au CCAS présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202536	DF - Subvention de fonctionnement au CCAS – exercice 2025	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication